AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP27-8-68 828015

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin N° 95 23 AOUT 1968

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'activité des papillons du deuxième vol. Des pontes sont actuellement déposées.

En conséquence, dans tous les vergers traités conformément à notre Bulletin du 5 Août un nouveau traitement devra être effectué au plus tard dans les premiers jours de la semaine du 26 au 31 Août.

Dans les vergers où le traitement a été effectué conformément aux indications données dans notre bulletin du 13 Août et où les pluies n'ont pas été assez abondantes pour le lessiver, il n'y a pas lieu d'effectuer une nouvelle application.

Il est nécessaire de tenir compte de la législation en vigueur concernant l'utilisation des produits antiparasitaires ; cette législation a été rappelée dans notre dernier Bulletin technique.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les pluies de la première quinzaine du mois d'Août ont provoqué des contaminations dont les manifestations sont visibles actuellement. Nous précisons à nouveau qu'une protection permanente est nécessaire jusqu'à la récolte et que les traitements devront être renouvelés en fonction de leur lessivage par les pluies et du grossissement des fruits.

INFORMATIONS - VIGNES

POURRITURE GRISE

Les pluies fréquentes de la première quinzaine du mois d'Août ont été favorables au développement du Botrytis, champignon responsable de la Pourriture grise qui se manifeste dans de nombreux vignobles. Heureusement, la période actuelle chaude et sèche empêche toute évolution de la maladie.

La lutte contre la Pourriture grise reste toujours difficile. Des essais effectués depuis plusieurs années et qui se poursuivent encore actuellement ont montré une certaine efficacité des matières actives suivantes : CAPTANE, PHALTANE, THIRAME, DICHLOFLUANIDE, CAPTAFOL.

On considère actuellement que quatre traitements sont nécessaires : le premier après la nouaison, le dernier trois semaines après le début de la véraison, les autres étant déterminés en fonction des conditions climatiques et de l'évolution de la maladie.

Toutefois, il ne faut pas oublier les conséquences éventuelles des traitements tardifs sur la fermentation des moûts. Le CAPTANE, le PHALTANE et le THIRAME semblent être sans action sur cette fermentation. Par contre, la DICHLOFLUANIDE ne doit pas être utilisée à moins de trois semaines de la vendange. Avec le CAPTAFOL il est nécessaire d'être beaucoup plus prudent car son action sur la fermentation est importante.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P.1.43

.../...

Nous précisons enfin que lorsque les conditions climatiques sont très favorables à la Pourriture grise, ces traitements n'assurent pas une protection totale de la récolte. Toutefois ils peuvent retarder l'apparition des premiers foyers et permettre une vendange plus tardive supérieure en qualité et en quantité.

L'efficacité de ces traitements est étroitement liée à la qualité de la pulvérisation. Les appareils pneumatiques ou à forte pression sont nécessaires pour avoir de bons résultats.

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Un traitement destiné à lutter contre la seconde génération du Pou de San José devra être exécuté au début de la semaine du 26 au 31 Août. Il devra être renouvelé dans la semaine du 9 au 14 Septembre. On pourra utiliser une des formules suivantes pour 100 litres d'eau :

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'une spécialité à 50 % de D.D.T.
- Emulsion huileuse de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie)
- Emulsion huileuse de Parathion (25 g de matière active par hectolitre de bouillie)
- Parathion (30 g de matière active par hectolitre de bouillie).

La pulvérisation devra être particulièrement soignée et abondante.

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958 ; les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture ainsi que de vergers, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

PSYLLES - ACARIENS

On observe une certaine activité de ces ravageurs dans quelques vergers. Il y a donc lieu d'être très attentifs afin d'utiliser, le cas échéant contre le Carpocapse un produit également efficace contre ces ravageurs.

CULTURES OLEAGINEUSES

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA

Différents ennemis peuvent détruire les semis de colza, notamment les champignons responsables de la "fonte des semis" et les altises qui rongent les feuilles dès la levée.

La désinfection des semences avec des produits fongicides et insecticides ou des produits mixtes permet d'éviter ces attaques en protégeant les jeunes plantules pendant la période où elles sont le plus sensibles. Les fongicides les plus utilisés contre la "fonte des semis" sont ceux à base de THIRAME ou T.M.T.D., de MANEBE, d'OXYQUINOLEATE de cuivre, d'ORGANO-MERCURIQUE.

Parmi les insecticides c'est le LINDANE qu'il convient d'utiliser. Il faut choisir des poudres ayant une haute teneur en matière active et il est nécessaire d'employer 30 à 40 g de LINDANE par kilo de semences. Celles-ci seront enrobées auparavant avec un peu d'huile végétale à raison d'une cuillérée à café pour 2 kgs de semences.

Généralement les étiquettes portées par les sacs indiquent si un traitement a été réalisé. Cela permet d'éviter de les traiter deux fois avec un même produit.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS